

Tampon Sous-préfecture

N° 50/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE

23 OCT. 2019

MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2019	L'an deux mil dix neuf le dix octobre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 10/10/2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25 Ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 2 Absent : 0 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Était représentés :</i> BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, ADDE Patrick.
OBJET : <i>Subvention / Travaux rue du Mont-Bart</i>	<i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ADDE Patrick a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre. <i>Absents excusés :</i> SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 20</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstentions : 5</i>	Aline GROSJEAN est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de Bavans, sur proposition de Madame le Maire,
par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 5 abstentions :

- sollicite la participation de l'État au titre des fonds DETR,

- s'engage à réaliser et à financer des travaux concernant **la réfection du revêtement de la partie basse de la rue du Mont-Bart, la création d'un trottoir sur la rive ouest et la sécurisation de la traversée piétonne de la RD663** dont le montant s'élève à 68 277.00 € HT soit 81 932.40 € TTC (Montant basé sur l'offre transmise par EUROVIA et retenue suite à l'appel d'offres et sur l'avenant n°1 au marché dû à des travaux complémentaires - renforcement de la chaussée, ajout d'une boucle de détection des véhicules...etc),

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

▪ Fonds propres de la commune (montant TTC) :	61 449.30 €
▪ Subvention DETR (État) de 30 % du montant HT :	20 483.10 €

- sollicite en conséquence le soutien financier de l'État,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 10/10/2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 10/10/2019
Publiée le 10/10/2019
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

